

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ONG DE DEVELOPPEMENT

N° 486 / MCDAT / 2008

Le Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Vu la demande de MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION "VOLONTAIRES AU SERVICE DE L'ACTION
HUMANITAIRE AU TOGO" en date du 13 OCTOBRE 2008

Vu le but, les objectifs et le programme d'activité de l'Association dénommée
"VOLONTAIRES AU SERVICE DE L'ACTION HUMANITAIRE AU TOGO"

en abrégé V.S.A.H. - TOGO dont le récépissé de déclaration délivré par le Ministre de
l'Administration Territoriale, sous le N° 0696/MATD-SG-DAPOC-DOCA du 04 AOUT 2006 et
conformément aux dispositions du Décret N° 92-130/PMRT du 27 Mai 1992

ATTESTE

Que L'ASSOCIATION "VOLONTAIRES AU SERVICE DE L'ACTION HUMANITAIRE AU TOGO" (V.S.A.H - TOGO)

est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement.

Cette ATTESTATION est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LOME, le 14 NOV 2008

Le Ministre



Gilbert B. BAWARA
Gilbert B. BAWARA